

Programme de bourses en français pour les enseignants de la Nouvelle-Écosse

OBJECTIF

Encourager les enseignants titulaires d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse à suivre des cours soit de nature pédagogique soit conçus en vue d'améliorer leurs compétences en français.

VALEUR DE LA BOURSE

JUSQU'À 300 \$ PAR SEMAINE si vous vivez sur le campus pendant la durée du cours, le montant devant rester limité aux dépenses que vous pouvez justifier avec des reçus pour les droits de scolarité, le logement et les repas.

JUSQU'À 750 \$ PAR COURS si vous vivez hors campus, le montant restant devant rester aux droits de scolarité versés pour le cours approuvé de trois crédits.

JUSQU'À 1500 \$ PAR ENSEIGNANT et par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES CANDIDATS

Il faut respecter les conditions suivantes :

- Vous habitez en Nouvelle-Écosse.
- Vous êtes citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e).
- Vous avez un certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse en vigueur.
- Vous avez un emploi ou vous êtes activement à la recherche d'un emploi auprès d'un centre régional pour l'éducation ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES COURS

Pour qu'une bourse puisse vous être accordée, il faut que le cours respecte les conditions suivantes :

Le cours est suivi à l'Université Sainte-Anne.

- OU BIEN le cours est un cours au niveau de la maîtrise dans un établissement postsecondaire canadien.
- Le cours est soit de nature pédagogique soit un cours d'immersion visant à améliorer votre maîtrise du français.
- Le cours dure au moins deux semaines.

DATES LIMITES POUR LES DEMANDES

15 octobre pour les cours d'automne ou d'hiver

30 avril pour les cours de printemps ou d'été

Envoi par courrier recommandé (de préférence) : avant la date limite ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi

Envoi par courrier ordinaire : doit être reçu avant la date limite ci-dessus

Envoi par courriel : doit être reçu par voie électronique avant 23 h 59 à la date limite ci-dessus

Remarque : Quand votre demande sera récupérée, vous recevrez un avis de réception par courriel.

Veillez envoyer votre formulaire de demande dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

BOURSES@novascotia.ca

OU BIEN

Division des partenariats pour les programmes de langue française
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 578
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9

DOCUMENTS EXIGÉS

1. formulaire de demande dûment rempli (les dossiers de demande incomplets ne seront pas traités);
2. photocopies ou versions électroniques (PDF, JPEG, etc.) des documents suivants :
 - certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse en vigueur;
 - preuve du statut de citoyen canadien ou de résident permanent (certificat de naissance, passeport, carte de citoyen, carte de résident permanent, etc.);
 - preuve du numéro d'assurance sociale (carte d'assurance sociale, relevé de paie, autre document officiel avec le numéro d'assurance sociale, etc.);
 - description du(des) cours
3. Si vous choisissez l'option « Je me prépare à l'enseignement » dans le formulaire de demande, veuillez inclure des relevés de notes des cours universitaires en français que vous avez suivis jusqu'à présent.

Remarque : Nous n'acceptons pas la carte du syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) à la place du certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres du personnel responsables des programmes consultent les consultants ou coordonnateurs du centre régional pour l'éducation concerné ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) quand il s'agit de décider à qui accorder une bourse. Les bourses ne sont pas attribuées à tous les candidats admissibles.

Les candidats admis recevront (par la poste) un avis leur indiquant si une bourse leur a été accordée dans un délai de six semaines après la date limite pour les demandes de bourse.

PREUVE D'ACHÈVEMENT DANS LES SIX SEMAINES SUIVANT LE COURS

Pour pouvoir recevoir le montant de la bourse, vous avez l'obligation d'envoyer les documents suivants dans les six semaines suivant l'achèvement du cours :

1. relevé de notes avec le sceau de l'université, envoyé dans une enveloppe scellée par l'établissement ou bien dans un message de courriel provenant directement de l'adresse de courriel du registraire de l'établissement;
2. original des reçus de l'université ou version numérisée de ces reçus si vous les envoyez par courriel.

Remarque : Si nous ne recevons pas ces documents dans le délai prévu, vous risquez de ne pas recevoir les remboursements approuvés.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

1. Si vous apportez le moindre changement au(x) cours approuvé(s), il faut en informer immédiatement la Division des partenariats pour les programmes de langue française du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour vous assurer que vous êtes toujours admissible. Si vous ne signalez pas ces changements, vous risquez de perdre votre bourse.
2. Pour pouvoir obtenir le remboursement, il faut achever avec succès tous les cours approuvés.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Veillez écrire lisiblement. Si vous remplissez ce formulaire par voie électronique, veuillez imprimer le résultat et le signer.

Nom de famille : Prénom :

Numéro d'assurance sociale : Date de naissance :

Adresse permanente :

Ville : Province : Code postal :

Téléphone : Courriel :

Statut de citoyen : Citoyen canadien Résident permanent

Numéro professionnel :

Niveau du certificat d'aptitude à l'enseignement :

École où j'enseigne cette année :

École où j'enseignerai l'an prochain :

Employeur (centre régional pour l'éducation ou Conseil scolaire acadien provincial) :

SITUATION D'ENSEIGNEMENT ACTUELLE

- J'enseigne dans une école de français langue maternelle. Je suis un(e) enseignant(e) anglophone souhaitant améliorer ses compétences en français dans l'optique d'enseigner le français.
- Je suis un(e) enseignant(e) de français langue seconde.

RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES COURS

Établissement où je vais suivre le cours :

Remarque : Il faut suivre le cours soit à l'Université Sainte-Anne soit dans un établissement postsecondaire canadien au niveau de la maîtrise pour pouvoir être admissible en vue d'obtenir une bourse.

Titre du ou des cours :

Durée du ou des cours :

Session universitaire (cochez toutes les cases qui s'appliquent) : Crédits :

session d'automne session d'hiver

session de printemps session d'été

Raisons pour lesquelles je suis ce(s) cours :

Montant demandé :

Avez-vous demandé ou allez-vous demander un financement pour ce cours auprès d'une autre source? oui non

Si oui, auprès de qui? Pour quel montant?

Pièces justificatives à joindre

- Photocopie ou version numérisée du certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse en vigueur
- Photocopie ou version numérisée de la preuve du statut de citoyen canadien ou de résident permanent (certificat de naissance, passeport, carte de citoyen, carte de résident permanent, etc.)
- Photocopie ou version numérisée de la carte d'assurance sociale ou d'un autre document officiel mentionnant le NAS
- Photocopie ou version numérisée de la description du ou des cours

Options pour l'envoi des documents : courriel ou courrier recommandé

**Veillez envoyer votre formulaire de demande
dument rempli avec les pièces justificatives
par courriel à l'adresse suivante :**

BOURSES@novascotia.ca OU BIEN

Veillez envoyer votre formulaire de demande
imprimé (par courrier recommandé de préférence)
à l'adresse suivante :

**Division des partenariats pour les
programmes de langue française
Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
C.P. 578, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9**

Dates limites pour les demandes :

- **15 octobre** pour les cours d'automne ou d'hiver
- **30 avril** pour les cours de printemps ou d'été

Remarques :

1. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'accepte pas toutes les demandes de bourse.
2. Les bourses pour enseignants peuvent être ou ne pas être considérées comme étant un revenu imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Si elles sont considérées comme un revenu imposable, le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse fournira les documents nécessaires pour les déclarations de revenus s'il y a lieu. Veuillez vous référer au site Web de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir de plus amples renseignements.
3. En cas de conflit sur les dates limites, ce seront les éléments suivants qui feront foi :
 - a) date du cachet de la poste pour les lettres envoyées par courrier recommandé;
 - b) date de réception indiquée par notre programme pour les lettres envoyées par courrier ordinaire;
 - c) date et heure figurant dans le message de courriel pour les messages envoyés par voie électronique.

Déclaration du(de la) candidat(e) et autorisation

Je déclare que toutes les informations fournies sont complètes et exactes, que j'ai répondu à toutes les questions qui s'appliquent dans mon cas dans ce formulaire et que je détiens un certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse.

J'ai bien compris que ma demande sera traitée sous réserve de la vérification des informations ci-dessus.

J'autorise, par la présente, l'établissement où je serai inscrit(e) à transmettre au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, sur demande, les informations concernant mon inscription au(x) cours pour le(s)quel(s) je demande une bourse.

Signature :

Date :